

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Approbation d'une convention de mise à disposition d'une parcelle appartenant à la commune de Saint-Alban-Leysse attenante à la déchetterie pour la mise en place du dispositif de vérification des véhicules en déchetteries

• date de convocation le 07 juillet 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

• conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 119-17

objet **RS - Approbation d'une convention de mise à disposition d'une parcelle appartenant à la commune de Saint-Alban-Leysse attenante à la déchetterie pour la mise en place du dispositif de vérification des véhicules en déchetteries**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges gère plusieurs déchetteries et que dans la perspective de réorientation des usagers professionnels vers les exutoires dédiés et afin d'améliorer la qualité du service, un dispositif vérification des véhicules en déchetteries a été mis en œuvre.

Afin de réaliser ces aménagements, des équipements spécifiques et des travaux ont été nécessaires. Si pour les sites de Bissy et de La Ravoire, les emprises foncières des déchetteries ont été suffisantes pour réaliser les implantations et aménagements de voirie, pour ce qui concerne le site de la déchetterie de Saint-Alban-Leysse, il est nécessaire de solliciter la commune pour mise à disposition d'une partie d'un terrain limitrophe à la déchetterie car le tènement actuel, par trop contraint, ne permet pas de réaliser convenablement ce projet.

C'est pourquoi il est proposé de conventionner avec la commune de Saint-Alban-Leysse, dans un objectif d'intérêt général et pour la durée d'utilisation de l'équipement, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle limitrophe à la déchetterie.

Les frais d'aménagement (arpentage, terrassement, clôture, etc.) seront à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition des biens meubles et immeubles,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés du 15 novembre 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit par la commune de Saint Alban-Leysse au bénéfice de Chambéry métropole - Cœur des Bauges d'une partie de la parcelle cadastrée AI 319 pour l'implantation du dispositif de vérification des véhicules en déchetterie,

Article 2 : dit que les frais correspondants seront pris en charge par Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents correspondants,

Article 4 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 119-17

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de mise à disposition d'une parcelle appartenant à la commune de Saint-Alban-Leysse attenante à la déchetterie pour la mise en place du dispositif de vérification des véhicules en déchetteries
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Date de l'acte :	13 juillet 2017
Annexe :	Projet convention MàD bien immobilier;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H18199H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18199H1

Date de transmission en Préfecture :	21 juillet 2017
Date de réception en Préfecture :	21 juillet 2017